



## VILLE DU NEUBOURG - EURE Conseil Municipal Séance du 16 octobre 2017

Le seize octobre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	16 octobre 2017
<b>Date de convocation :</b>	09 octobre 2017
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	18
<b>Nombre de votants :</b>	24

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire,  
M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ,  
Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints,  
M. Didier ONFRAY, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER,  
M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU,  
Mme Christel BERNARD et M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Francis DURAND pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;  
Mme Brigitte LOPEZ pouvoir à Mme Hélène LEROY ;  
M. Benoit PENET pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ;  
M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;  
M. Claude PASQUIER pouvoir à Mme Christel BERNARD ;  
M. Benjamin MAUGY pouvoir à M. Edouard DETAILLE.

**Absent excusé :** M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents :** Mme Christelle DEGLOS et M. Jean Luc BRASTEL.

**Secrétaires de séance :** Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY.

-----

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

**ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE**

*Compte-rendu de la commission du 3 octobre 2017*

- Reversement des bénéficiaires de la représentation de la pièce de théâtre du 2 décembre 2017 au profit du Téléthon.
- Prix de vente de la carte de course d'orientation.

**URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Compte-rendu de la commission du 2 octobre 2017*

**VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

- Convention de servitudes GRDF concernant la pose d'une canalisation gaz souterraine sur la parcelle AK 181 pour alimenter un branchement GAZ collectif rue de la République.

## CCAS

Compte-rendu du Conseil d'administration du 16 octobre 2017

## PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Novembre 2017

## AFFAIRES DIVERSES

- Don des anciens photocopieurs de la commune à des associations.
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

### ➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

*Pas d'observation.*

-----

### ➤ COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 03 octobre 2017

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, M. Gilles BARBIER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Anita LE MERRER

**Excusés :** M. Francis DURAND et Mme Christelle DEGLOS.

**Assistait :** Mme Laurine DOUBET.

#### CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- **JEP** : 190 visiteurs au **cinéma** et une centaine à **la chapelle**.

→ **Les rendez-vous à venir**

- **Inauguration des boîtes à livres** le samedi 4 novembre avec le Lions Club Louviers-Le Neubourg.

- **Salon du livre** du 05 novembre : le téléthon a accepté de gérer la buvette.

→ **Les associations**

- **CA de la Médiathèque** du 16 septembre : de nombreux projets, dont « Les petits curieux » qui continuent après les TAP. La médiathèque a reçu l'agrément « Jeunesse et Education Populaire ».

- **La Grande Echelle** : AG du 29 septembre. 55 adhérents représentant 85 personnes en ateliers.

Remerciements de la municipalité pour le logement et pour son soutien.

Budget équilibré à 13 955,75 €. La subvention de 500 € de la commune a permis de fabriquer des meubles.

- CdC : un minibus sera mis à disposition des associations et communes du territoire.

#### ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Actualités sportives**

- La Fédération Française de Handball a accordé le **Label Bronze au club de HBC Le Neubourg** (enfants âgés de 5 à 11 ans).

- **AG du Tennis Club Le Neubourg**, le 22 septembre. Nouveau Président, Monsieur Tonel. Budget : dépenses de 56 374,81 €, recettes de 55 497,64 €, déficit de 877,17 €. Remerciements pour la commune pour les travaux des tennis intérieurs.

- **Course d'orientation** : des bornes vont être installées dans le bois.

- **Duathlon annuel** au bois du Champ de Bataille avec l'UVN, le 18 novembre 2017.

→ **Prochaine commission : le mercredi 8 novembre à 18h30.**

-----

→ **Reversement des bénéfices de la représentation de la pièce de théâtre du 2 décembre 2017 au profit du Téléthon.**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que lors de la réunion du 11 septembre dernier, la commission EVASC proposait que les bénéfices de la pièce « Café des sports » du 2 décembre prochain soient reversés au Téléthon.*

*Cette représentation aura lieu au lycée agricole.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-116 : REVERSEMENT DES BÉNÉFICES DE LA REPRÉSENTATION DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE DU 2 DÉCEMBRE 2017 AU PROFIT DU TÉLÉTHON**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2017-064 du 2 mai 2017 fixant sur les tarifs des spectacles programmés fin 2017 dont la pièce de théâtre « Café des sports » du 2 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la représentation de la pièce de théâtre « Café des sports » aura lieu le 2 décembre 2017, soit pendant le week-end du Téléthon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de reverser au profit du Téléthon les bénéfices de la représentation de la pièce de théâtre « Café des sports » du 2 décembre 2017.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Prix de vente de la carte de course d'orientation.**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que lors de sa séance du 25/04/2016, le Conseil Municipal approuvait la réalisation, par la Ligue de Normandie de Course d'Orientation, d'une carte de course d'orientation dans le bois du Champ de Bataille. Un travail est mené par les services techniques et Monsieur BRONNAZ, avec Monsieur LESAGE, professeur d'EPS au collège pour la réalisation des 3 parcours et l'installation des bornes.*

*Le prix de vente proposé correspond au marché puisqu'il a été fixé en fonction de ce qui se fait au niveau de la fédération.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-117 : PRIX DE VENTE DE LA CARTE DE COURSE D'ORIENTATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2016-055 du 25/04/2016 approuvant la réalisation d'une carte de Course d'Orientation pour le site du bois du Champ de Bataille ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe à 1 € le prix de vente de la carte de course d'orientation du Neubourg.
- autorise Madame le Maire à accorder la gratuité dans le cadre de projets sportifs ou pédagogiques menés par des établissements scolaires, associations ou organismes d'actions sociales ou éducatives.
- précise que ces ventes seront encaissées dans le cadre d'une régie de recettes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN annonce que la mairie a reçu une confirmation écrite que Le Neubourg serait ville étape d'arrivée pour le Tour de Normandie cycliste 2018.*

-----

→ **Date supplémentaire pour Anne Roumanoff.**

*Mme Isabelle VAUQUELIN informe le Conseil municipal de l'ajout d'une délibération depuis l'envoi de la convocation. Après la vente en une soirée des billets pour le spectacle de Anne Roumanoff et sur proposition de sa production, la décision a été prise de doubler ce spectacle, avec une deuxième représentation le jeudi 7 décembre, même heure, mêmes tarifs.*

*Mais la délibération fixant les tarifs pour le spectacle du 8 décembre précisant la date, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour cette deuxième date.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-118 : TARIFS POUR LA REPRÉSENTATION DU 7 DÉCEMBRE 2017 DU SPECTACLE DE ANNE ROUMANOFF AU VIKING**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2017-064 du 2 mai 2017 fixant les tarifs des spectacles programmés fin 2017 dont le

spectacle de Anne Roumanoff le 8 décembre 2017 au Viking ;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième représentation du spectacle de Anne Roumanoff est programmée le 7 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs de ces événements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée pour le spectacle de Anne Roumanoff du 7 décembre 2017 comme suit :

. Tarif orchestre : 42 €,

. Tarif balcon : 38 €,

. Tarif réduit : 35 €.

- précise que le tarif dit réduit peut s'appliquer, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **➤ COMMISSION URBANISME ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 2 octobre 2017**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN

**Excusés :** Mme Christel BERNARD et M. Francis DURAND.

→ **DIA**

- DIA 27 428 17 0061 : cession d'une propriété bâtie, 6 allée des Tilleuls, parcelle AC 160 de 733 m<sup>2</sup> = cession d'une maison d'habitation

- DIA 27 428 17 0063 : Cession d'une propriété bâtie Rue des Remparts, parcelle AV 66 de 1 111 m<sup>2</sup> = cession d'1 maison d'habitation.

- DIA 27 428 17 0065 : Cession d'un terrain à bâtir – Allée du Puits Sanson, parcelle AC 304 (anciennement AC 226), terrain de 785 m<sup>2</sup>

- DIA 27 428 17 0066 : Cession d'une propriété bâtie, Allée de la Mare aux Joncs, parcelle AV 21 de 1 082 m<sup>2</sup> = cession d'1 maison d'habitation

- DIA 27 428 17 0067 : Cession d'une propriété bâtie, rue de Verdun, parcelle AM 488 – AM 480 – 481 – 498 – 499 (indivis) (anciennement AM 394 – 370 – 369 – 371) de 538 m<sup>2</sup> = cession d'1 maison d'habitation

- DIA 27 428 17 0068 : Cession d'une propriété bâtie, Avenue de la Libération, parcelle AL 133 de 58 m<sup>2</sup> = cession d'1 maison d'habitation

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

- DIA 27 428 17 0062 : Cession d'une propriété bâtie Rue de Tour de Ville Nord, parcelle D 367 et D 369 (anciennement parcelles D 138 et D 142) de 720 m<sup>2</sup> = cession d'1 maison d'habitation

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ce bien. La commune a transmis aux acquéreurs un dossier ERP, Etablissement Recevant du Public.**

- DIA 27 428 17 0064 : Cession d'un bail commercial - Rue de la République, parcelle AK 89, local de 25 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas à priori, aliéner ce bien, mais il souhaite connaître quel type de commerce est prévu.**

→ **Certificat d'urbanisme opérationnel**

- CUb 27 428 17 0078 : Projet d'achat du terrain avec construction actuelle qui sera conservée et agrandissement avec un nouveau bâtiment afin de faire un atelier de réparation de machines agricoles.

- CUb 27 428 17 0084 : 12 Rue Pierre Mendès France. Le projet consiste en un lot à bâtir sur lequel sera édifiée une construction à usage d'habitation individuelle. Lot A : Terrain à bâtir de 765 m<sup>2</sup> Lot B : conservé de 885 m<sup>2</sup> environ.

Etant au stade de l'esquisse, la surface de plancher à construire n'est pas encore totalement fixée, elle devrait cependant avoisiner les 150 m<sup>2</sup>. Quoiqu'il en soit cette dernière sera précisée et explicitée lors du dépôt du permis de construire correspondant par la personne concernée. Le terrain sera divisé par la procédure de la déclaration préalable.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces projets.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 27 428 17 N 0034 : extension du garage en utilisant les mêmes matériaux que l'existant, Rue des Pépinières, parcelle AC 212 de 439 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette demande.**

→ **Permis de construire**

- PC 27 428 17 N 0023 : Restructuration de la Jardinerie Bricolage E. Leclerc, Route de Louviers - parcelles AP 44 à 49 – AP 89 à 91 – AP 54 à 55 et AP 77– de 58 264 m<sup>2</sup>.

- PC 27 428 17 N 0011 M01 : allée du Puits Sanson, modification de l'altimétrie du rez-de-chaussée suite à la VT de contrôle.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ce permis et cette modification.**

→ **Questions diverses**

- **Parcelle lot 44 ZAC** de la gare

Une personne était intéressée par ce lot fin juin. Nous avons délibéré par une vente de 574 m<sup>2</sup>, pour une valeur vénale 45 920 €. Cet acheteur potentiel a demandé que nous posions des bornes. S'en sont suivies, différentes inquiétudes, notamment l'entretien du mur en bauge.

**Les élus de la commission ne souhaitent pas rénover et entretenir un mur pour une personne privée. Ils se demandent si la commune aurait le droit d'abattre ce mur.**

- **Projet de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU**

**L'enquête publique aura lieu 23 octobre 2017 au 24 novembre 2017** inclus en mairie du NEUBOURG aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le 23 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures.

- le 02 novembre 2017, de 13 heures 30 à 18 heures 30.

- le 18 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures.

- le 24 novembre 2017, de 13 heures 30 à 17 heures 30.

- **Dossier d'aménagement**

Madame le Maire a rdv le vendredi 13/10, afin d'échanger sur le projet du dossier d'aménagement. La vigilance s'impose aux niveaux des poubelles et de la voirie.

- **Problème travaux sur toiture sur maison proche du Vieux Château.**

Sans déclaration, un propriétaire a remplacé son toit par des tôles ondulées, non conformes à proximité du Vieux Château. Une procédure est en cours.

- **Proposition de terrain de M. Deygout**

La proposition porte sur une surface de 770 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 58 000 €, (hors frais d'enregistrement).

Avant de prendre une décision, la commission souhaite avoir une estimation des Domaines.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **le lundi 06 novembre 2017 à 18h00**

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise au sujet de la DIA n°64 qu'il s'agira, comme indiqué dans le dossier, d'un « commerce de même type ».*

*Madame le Maire a été en contact avec le responsable du dossier du permis d'aménager route de Nassandres. Un nouveau dossier sera présenté. Madame le Maire en parlera en commission Urbanisme.*

*Concernant le lot 44 de la ZAC de la Gare, l'acheteur a été informé de la position de la commune.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les Domaines n'estiment plus les biens inférieurs à 180 000 € pour un achat. Il n'y aura donc pas d'estimation pour le terrain Deygout.*

-----

## ➤ COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

Présentation par M. Francis BRONNAZ

### → Convention de servitudes GRDF concernant la pose d'une canalisation gaz souterraine sur la parcelle AK 181 pour alimenter un branchement GAZ collectif rue de la République

M. Francis BRONNAZ explique que pour l'alimentation d'un branchement gaz collectif (3 compteurs) rue de la République, une canalisation souterraine de gaz passera sous le porche qui n'appartient pas à la commune, mais passera sur un bout de terrain qui appartient à la commune (parcelle AK 181).

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-119 : CONVENTION DE SERVITUDE GRDF CONCERNANT LA POSE D'UNE CANALISATION GAZ SOUTERRAINE SUR LA PARCELLE AK 181 POUR ALIMENTER UN BRANCHEMENT GAZ COLLECTIF RUE DE LA REPUBLIQUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'alimentation d'un branchement gaz collectif (3 compteurs) nécessite la pose d'une canalisation gaz souterraine sur la parcelle AK 181 (rue de la République) appartenant à la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer la convention de servitude de passage avec GRDF concernant la parcelle AK 181, rue de la République.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION (M. Gilles BARBIER)

-----

## ➤ CCAS

**Lecture du rapport par Mme Hélène LEROY  
Conseil d'Administration du 16 octobre**

→ Présentation du contenu des colis de Noël pour les Neubourgeois et pour les résidents de la Maison de retraite.

→ Date de préparation des colis : samedi 2 décembre matin

→ Dossiers de demande d'aides :

- Véolia eau et cantine : 199,72 €
- Taxe d'habitation : 250,00 €
- Gaz : 250,00 €

=====

699,72 €

→ Prochain conseil d'administration du CCAS le Lundi 4 décembre 2017 à 18h00.

-----

## ➤ PERSONNEL COMMUNAL

### → Modification du tableau des effectifs au 1er Novembre 2017

M. Arnaud CHEUX présente la modification du tableau des effectifs suivante, avec 3 fermetures :

- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>e</sup> dans le cadre d'un départ en retraite, remplacé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 par un adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- 1 adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 15,5/35<sup>e</sup> correspondant à un poste d'agent polyvalent des écoles créé en 2015 et non titularisé.
- 1 adjoint administratif à 35/35<sup>e</sup>, l'agent passant sur le poste proposé ci-dessous à la création.

Suite à la réussite d'un examen professionnel par l'agent concerné, il est demandé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à 35/35<sup>e</sup>.

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-120 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER NOVEMBRE 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide la suppression au 1<sup>er</sup> novembre 2017 d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>e</sup>), d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (15,5/35<sup>e</sup>) et d'un poste d'adjoint administratif (35/35<sup>e</sup>).

- autorise au 1<sup>er</sup> novembre 2017 la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (35/35<sup>e</sup>).
- décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADE	Création	Quotité horaire
<b>Adjoint administratif principal de 2e classe</b>	<b>+ 1</b>	35/35e
Ancien effectif	3	
<b>Nouvel effectif</b>	<b>4</b>	
GRADE	Suppression	Quotité horaire
<b>Adjoint administratif</b>	<b>- 1</b>	35/35e
Ancien effectif	6	
<b>Nouvel effectif</b>	<b>5</b>	
<b>Adjoint administratif principal de 1ère classe</b>	<b>- 1</b>	35/35e
Ancien effectif	1	
<b>Nouvel effectif</b>	<b>0</b>	
<b>Adjoint technique de 2e classe</b>	<b>- 1</b>	15,5/35e
Ancien effectif	37	
<b>Nouvel effectif</b>	<b>36</b>	

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### ➤ AFFAIRES DIVERSES

#### → Don des anciens photocopieurs de la commune à des associations

*Madame le Maire explique que suite à l'achat de 7 nouveaux photocopieurs, la commune possède 6 anciennes machines qu'elle n'utilise plus.*

*L'offre de reprise proposée par le fournisseur coûterait 1470 € HT à la commune.*

*Afin d'éviter ce coût, il est proposé de faire don de ces photocopieurs aux associations suivantes : 2 pour la communauté Emmaüs à Saint-Pierre les Elbeuf et 4 pour l'Abri à Evreux.*

*Madame le Maire précise qu'un copieur sera gardé au rez-de-chaussée de la mairie pour les associations, avec un système de cartes avec un compteur.*

*M. Edouard DETAILLE demande si les écoles seraient intéressées par ces anciens photocopieurs. Madame le Maire répond que les écoles ont été équipées à neuf.*

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-121 : DON DES ANCIENS PHOTOCOPIEURS DE LA COMMUNE A DES ASSOCIATIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune possède 6 photocopieurs dont elle n'a plus l'utilité ;

CONSIDÉRANT que l'offre de reprise proposée par le fournisseur représenterait un coût pour la collectivité de 1470 € HT ;

CONSIDÉRANT que des associations proposent une récupération pour une revente ou un recyclage, sans coût pour la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le principe de la cession à titre gratuit de 6 anciens photocopieurs aux associations suivantes : la communauté Emmaüs à Saint-Pierre les Elbeuf et l'Abri à Evreux.

- décide de sortir les équipements correspondant des inventaires de la commune.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

-----

#### → Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Madame le Maire présente deux décisions :*

- *Signature d'un contrat de prestation pour la capture des chiens errants sur la ville avec la société ARISTODOGS de Freneuse.*

*Madame le Maire explique qu'il faut être habilité pour pouvoir récupérer les chiens. Mme Christel BERNARD demande si les chiens errants ne sont pas de la compétence de la communauté de communes. M. Arnaud CHEUX précise que la communauté de communes gère le chenil, mais la capture relève des communes.*

*La communauté de communes fait payer le « séjour » aux propriétaires des chiens quand ils viennent les récupérer. Dans un premier temps, la commune ne demandera rien aux propriétaires.*

*A voir si, à terme, la commune décide de faire payer. Une amende forfaitaire existe probablement. Le sujet pourra être évoqué en réunion du comité de sécurité si besoin.*

- **Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants** avec la Fondation 30 millions d'amis. Madame le Maire précise que le coût pour la commune sera de 5€ par chat.

-----

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ Mme Christel BERNARD a entendu parler de lignes aériennes pour la fibre optique, ce qui l'étonne puisque la tendance est de tout enterrer. M. Francis BRONNAZ confirme et explique qu'il n'est pas toujours possible de les enterrer ; dans ce cas, les câbles sont fixés sur les façades.

-----

**Prochains conseils : Lundi 20 novembre 2017 puis le 18 décembre**  
**Fin de séance : 21h00**

-----

### **Délibérations du 16 octobre 2017**

- DCM-2017-116 : REVERSEMENT DES BENEFICES DE LA REPRESENTATION DE LA PIECE DE THEATRE DU 2 DECEMBRE 2017 AU PROFIT DU TELETHON
- DCM-2017-117 : PRIX DE VENTE DE LA CARTE DE COURSE D'ORIENTATION
- DCM-2017-118 : TARIFS POUR LA REPRESENTATION DU 7 DECEMBRE 2017 DU SPECTACLE DE ANNE ROUMANOFF AU VIKING
- DCM-2017-119 : CONVENTION DE SERVITUDE GRDF CONCERNANT LA POSE D'UNE CANALISATION GAZ SOUTERRAINE SUR LA PARCELLE AK 181 POUR ALIMENTER UN BRANCHEMENT GAZ COLLECTIF RUE DE LA REPUBLIQUE
- DCM-2017-120 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER NOVEMBRE 2017
- DCM-2017-121 : DON DES ANCIENS PHOTOCOPIEURS DE LA COMMUNE A DES ASSOCIATIONS 2017 ET PARIS LE 06 NOVEMBRE 2017